

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 9 NOVEMBRE 2021

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Pouvoirs :

Sébastien GROLLEAU	pouvoir à Angélique PASQUEREAU
Christine RAMBAUD-BOSSARD	pouvoir à Yannick DAVID
Sylvie DURAND	pouvoir à Jacky GODARD
Nathalie GOSELIN	pouvoir à Sophie MONTALÉTANG
Sébastien ALLAIN	pouvoir à Malik ABDALLAH
Françoise RAYNAUD	pouvoir à Frédérique PÉPIN (<i>fin de séance</i>)
Pierre LEFEBVRE	pouvoir à Patrick DURAND
Jacques BESSEAU	pouvoir à Anne AUBIN-SICARD (<i>début de séance</i>)
Patricia LEJEUNE	pouvoir à Dominique BOISSEAU-RAPITEAU
Philippe PORTÉ	pouvoir à Bernard QUENAULT

Excusé : Guy BATIOU

Monsieur le Président propose ensuite de désigner Madame Laurence BEAUPEU en qualité de secrétaire de séance, puis appelle aux remarques sur le procès-verbal du 6 juillet 2021. Sans remarques particulières, celui-ci est adopté à l'unanimité.

=====

1. Rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité Femmes - Hommes

Rapporteur Angie LEBOEUF : En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014, et du décret n°2015-761 du 24 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce dernier doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité, intéressant le fonctionnement des collectivités concernées (à savoir l'Agglomération et la ville), ainsi que les politiques qu'elles mènent sur son territoire.

Martine CHANTECAILLE : « Ce rapport appelle plusieurs remarques. S'agissant du premier volet, celui des ressources humaines de la Collectivité, les constats montrent qu'il n'y a pas d'évolutions notables par rapport à l'an dernier, que des inégalités importantes demeurent, et que les marges de progression

sont donc toujours présentes. J'aimerais prendre quelques exemples pour illustrer le travail qu'il reste encore à accomplir.

Les femmes représentent toujours 90 % des agents à temps non-complet, et la répartition des emplois fonctionnels et des emplois de Direction est toujours très inégalitaire. D'ailleurs, le rapport mentionne un véritable « plafond de verre » pour les femmes. En effet, si les femmes occupent des postes de chef de service à 65 %, ce ratio tombe à 18 % dans les emplois de Direction, où la situation se dégrade – puisque nous passons de six emplois féminins en 2017 à seulement trois en 2021, contre 14 emplois masculins. Enfin, la répartition très inégalitaire dans les filières persiste également.

Tout cela aboutit à une différence de salaire de 9 % entre les femmes et les hommes. Pour les agents de catégorie A, la différence a même presque doublé depuis 2015, puisqu'elle est aujourd'hui de plus de 21 %. Aussi, et comme nous ne pouvons pas nous contenter de ces constats, nous resterons vigilants à ce sujet pour l'année prochaine, d'autant que nous disposons encore de leviers à actionner.

Concernant le deuxième volet, celui-ci montre à la fois la nécessité d'agir sur l'emploi des femmes, et surtout contre les violences faites aux femmes. D'ailleurs, il convient de saluer l'action des structures, et notamment celle des associations ou encore du CMJ, qui luttent au quotidien contre ces violences, et qui réalisent un travail important à cet égard. D'autre part, je rappelle que nous avons proposé au Conseil d'agglomération de l'an dernier une diffusion massive des petites cartes contenant les numéros d'appels d'urgence, que nous mettrions à disposition chez les commerçants de toutes les communes de l'Agglomération – car le nombre cité dans le rapport est largement insuffisant. A l'époque, le Comité de pilotage avait jugé cette action intéressante. Je pense donc que nous pourrions la mener prochainement dans l'ensemble des communes.

Concernant la nécessité d'accueillir les femmes victimes de violence, nous constatons que 63 % des demandes d'hébergement n'ont pas pu être honorées par l'association SOS Femmes Vendée. Par conséquent, il serait peut-être bon de réfléchir à la création d'une nouvelle structure, et de prendre aussi ce problème à bras le corps au niveau de l'Agglomération. D'autre part, un lien pourrait également être créé avec Citadel, dont l'association se trouve à Nantes.

Enfin, une question n'est pas abordée dans ce rapport, celle de l'exemplarité politique de la Collectivité – y compris en termes d'égalité dans les instances. Or, je le redis, la composition du Bureau aurait pu, sinon être paritaire, tendre du moins vers davantage d'égalité. »

Angie LEBOEUF : « Il est vrai que les hommes sont toujours surreprésentés dans les catégories techniques et dans certaines filières, mais cela n'est pas spécifique à notre Collectivité. Nous devons donc travailler sur ce point, en mettant en place un plan d'actions sur plusieurs années, car il faudra encore attendre quelque temps pour voir cette tendance s'inverser, ou tout du moins diminuer. Je rappelle en effet que ces plans d'actions sont désormais obligatoires, et que les élus des commissions et du comité de pilotage sont véritables engagés dans cette démarche. Cela étant, il est toujours aussi difficile de recruter des femmes dans certaines filières, comme par exemple celle des espaces verts, puisque nous n'avons quasiment aucune candidature féminine sur ce type de poste. Il y a donc d'un côté la réalité des candidatures proposées, et de l'autre la volonté de la collectivité.

Concernant les violences faites aux femmes, et l'importance de tout notre tissu associatif, j'ai vraiment à cœur de travailler sur ce dossier avec tous les maires de l'Agglomération. D'ailleurs, je me suis déjà engagée auprès des associations qui œuvrent en la matière à mettre à disposition un logement supplémentaire pour ces femmes, dans le cadre de la réhabilitation du centre-bourg de Landeronde. Quoi qu'il en soit, vous pouvez compter sur moi pour prendre en charge ce dossier au niveau de l'Agglomération. Concernant l'exemplarité de la Collectivité enfin, peut-être faudrait-il déjà réfléchir au mode de scrutin pour la désignation des élus communautaires, avant de parler de la composition du Bureau. »

Monsieur le Président : « Merci beaucoup pour le travail qui a été réalisé sur ce dossier. Je tiens tout de même à rappeler que nous comptons quatre femmes maires ou maires-délégués dans notre Collectivité, ce qui n'est déjà pas si mal par rapport à d'autres. Cela dit, je suis d'accord avec vous concernant le mode de scrutin. »

Le Conseil d'agglomération prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière d'égalité Femmes - Hommes.

2. Débat d'orientations budgétaires pour le budget 2022

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'agglomération de débattre sur les orientations budgétaires pour 2022.

Michelle GRELLIER : « Monsieur le Président, Monsieur Guibert, chers collègues. Lors de l'examen du DOB de l'année dernière – le premier du mandat –, vous nous aviez annoncé la stabilité des taux d'imposition sur l'ensemble de la période 2021-2026, et un PPI de 75 millions d'euros au budget général pour cette même période, ainsi qu'un programme d'investissements de 25 millions d'euros pour 2021, avec un besoin d'emprunts de 13 millions d'euros. Il en découlait alors des prévisions budgétaires de nature à susciter des inquiétudes, puisque l'épargne nette était très faible (aux alentours de 1.5 million d'euros pour 2021 et 2022, pour atteindre 3.8 millions d'euros en 2026). D'autre part, l'encours de la dette était d'environ 60 millions d'euros au 31 décembre 2020, et le ratio de désendettement atteignait 11.5 années en 2021, et 11.21 années en 2022, c'est-à-dire des niveaux proches des seuils d'alerte.

Pour le DOB 2022, nous constatons un changement total de stratégie financière, et les indicateurs de gestion financière deviennent plus présentables. En effet, même si nous augmentons les prévisions d'investissements pour le mandat, puisque vous prévoyez désormais 90 millions d'euros de dépenses d'investissement dans le PPI – soit + 13 millions d'euros par rapport au DOB 2021 –, les indicateurs sont bien meilleurs. Par exemple, l'épargne nette se situe autour de 5.7 millions d'euros pour 2022, et devrait être de 6.2 millions d'euros en 2023, soit une amélioration d'environ 400 000 euros. De même, le ratio de désendettement atteindrait 9.4 années en 2021, et 6.4 années en 2022, pour descendre ensuite à 4 années en 2026. En revanche, l'encours de la dette reste dans la continuité de l'année 2021, puisqu'il augmente de 6 millions d'euros.

Les causes de cette embellie sont notamment liées la hausse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, puisque l'exécutif de l'Agglomération propose de passer ce taux de 1.5 % à 5 %, soit une multiplication de 3.3, autrement dit une augmentation de 240 % de cette recette fiscale pour l'intercommunalité. Celle-ci passera ainsi de 1.6 million d'euros en 2021 à 5.3 millions d'euros en 2022, soit un supplément de recettes de 3.7 millions d'euros pour 2022, et d'environ 18.5 millions d'euros pour les cinq années de ce mandat.

Ce rattrapage est inacceptable, puisque l'Agglomération met à contribution les habitants et les entreprises propriétaires d'immeubles bâtis sur le territoire faute de pouvoir financer ses investissements. Votre prétexte est de demander aux habitants de payer un peu plus sur le foncier bâti, car ils ont bénéficié de la suppression de la taxe d'habitation. Si le Gouvernement a accordé la suppression de la taxe d'habitation pour renforcer le pouvoir d'achat des Français, on ne peut pas dire que la situation s'est réellement améliorée aujourd'hui, puisque l'actualité concerne les hausses de prix relatives aux logements, à l'électricité, au gaz et aux carburants, et que les fins de mois sont difficiles dans beaucoup de foyers. Or, à La Roche Agglomération, nous augmentons les impôts locaux.

Pour faire accepter cette hausse, dont les maires devront répondre dans leur commune, ils voteront le budget 2022 de l'Agglomération mais ne pourrons pas se dédouaner de cette hausse d'impôts. Vous dites qu'il y aura une compensation pour les communes de + 4 millions d'euros de fonds de concours et + 2.6 millions d'euros pour la gestion des eaux pluviales, mais je crains que le citoyen voie uniquement le supplément à payer sur son avis d'imposition. Par ailleurs, il y a quand même un léger déséquilibre entre 6.6 millions d'euros d'un côté et 18.5 millions de l'autre. Enfin, j'ajouterais que les fonds de concours sont un dispositif à ne pas trop amplifier, et que nous attendons avant tout de l'Agglomération qu'elle agisse et investisse dans le cadre de ses compétences propres (transport, habitat, gestion des déchets, et petite enfance ou EHPAD demain), et qu'elle utilise ses moyens financiers en priorité pour ses propres besoins. Les communes n'attendent pas les fonds de concours pour investir et mener leurs propres actions.

J'aimerais également faire quelques remarques concernant les autres points de ce DOB. D'une part, l'accroissement important de la dette sur les trois à quatre dernières années, puisque nous avons emprunté 18.65 millions d'euros depuis le 1^{er} janvier 2020, et que l'endettement était de 41 millions

d'euros à la fin de l'année 2018. Il est aujourd'hui à 61 millions d'euros, et sera peut-être à 66 millions à la fin de l'année 2022, soit une variation de plus de 50 % sur trois à quatre ans. D'autre part, le projet du Cap a été revu à la hausse de manière importante depuis son lancement en 2013-2014, et des crédits sont encore ouverts sur 2022. J'aimerais donc bien savoir quel est le coût exact de cet investissement.

S'agissant des charges de personnels, elles augmentent de 5 %, soit 1 million d'euros au terme du DOB 2022. Si ce rapport donne des explications chiffrées concernant l'augmentation du SMIC ou la revalorisation des catégories C, il serait également intéressant d'avoir une valorisation du coût des créations de postes, ou même du passage des agents à 1 607 heures, même si j'ai cru comprendre que des négociations étaient actuellement en cours. »

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, mes chers collègues, lever l'impôt lors des études budgétaires n'est jamais un moment anodin, d'autant que cela devient de plus en plus rare dans les collectivités. Nous savons en effet que la pression fiscale a souvent fait l'objet de débats publics en France, et que de nombreux élus s'engagent à ne pas augmenter la pression fiscale pendant leur campagne. C'est d'ailleurs ce que nous constatons encore dans le DOB 2021 de l'Agglomération. D'autre part, lever l'impôt est également une finalité démocratique des élus et de leur pouvoir. Cependant, la démocratie s'accompagne de la confiance, et plus que la levée d'impôt, c'est aujourd'hui cette rupture de confiance que je souhaite dénoncer.

Concernant cette levée d'impôt, cela ne me surprend pas, puisque le DOB 2021 présentait une situation qui n'était ni acceptable ni durable. Malgré tout, en toute décontraction, il était écrit dans ce DOB que la pression fiscale serait bien entendu maîtrisée en maintenant les taux inchangés depuis 2016, et que la stabilité des taux serait sur toute la période. De même, le DOB 2021 laissait entendre que le personnel serait stabilisé à 1 % d'augmentation et que les charges n'augmenteraient pas. D'ailleurs, vous aviez déjà prévu de recruter du personnel l'année dernière pour le Cap, car cet investissement très lourd générerait des coûts de fonctionnement importants, mais les 500 000 euros qui étaient inscrits pour le GVT ou la hausse du SMIC représentent aujourd'hui 1 million d'euros d'augmentation de la masse salariale. Cela signifie donc que tout cela était déjà connu d'avance.

Certains d'entre nous sont nouveaux dans cette assemblée et j'en fais moi-même partie. Nous souhaitons donc être utiles à nos concitoyens, et donner des moyens d'agir à la collectivité. Or, si l'on regarde le DOB présenté pour 2021, nous ne pouvons que constater un naufrage financier de l'équipe sortante – même si les chiffres du BP se sont révélés moins catastrophiques que prévu. Vous devez donc retrouver des marges de manœuvre, et c'est pour cette raison que cette levée d'impôt n'est finalement pas surprenante.

D'autre part, cette hausse arrive dans un contexte difficile à avaler pour les Yonnais, car les habitants de l'Agglomération, comme les autres, sont confrontés à des hausses de charges au quotidien. Ils ont en effet de plus en plus de difficultés pour payer leurs factures énergétiques, et cette fracture ne cesse de s'accroître. Par ailleurs – et je sais déjà que Monsieur David va s'énervier –, cette hausse est d'autant plus dure à comprendre en termes de confiance pour les élus, puisque vous avez augmenté leurs indemnités l'année dernière. Autrement dit, une année vous augmentez les indemnités des élus, en disant que tout se passera bien et que vous gérez parfaitement, et l'année suivante, vous demandez une petite rallonge de près de 4 millions d'euros aux habitants de ce territoire. Donc oui, cela est inacceptable.

S'agissant des moyens – et je rejoins les propos de ma collègue sur ce point –, il faut agir en priorité avec les compétences de l'Agglomération, car il existe des attentes et des enjeux très forts, notamment en termes de transition énergétique et de mobilités. Si encore cet argent était employé pour changer de paradigme, pour augmenter nos actions dans l'accompagnement de la transition énergétique, pour décarboner l'économie, ou encore pour que les mobilités soient plus accessibles, nous pourrions y trouver une justification. Or, nous continuons dans une politique d'investissement programmée depuis déjà longtemps, et on demande simplement une rallonge aux Yonnais. J'ai d'ailleurs relevé cette phrase qui m'a quelque peu interpellé : « nous augmentons le taux du foncier bâti pour dégager les marges de manœuvre nécessaires à tenir nos engagements ». Lorsqu'on fait une campagne, il faut tenir tous ses engagements, y compris lorsqu'on annonce la réalisation de projets sans augmenter la pression fiscale. De plus, nous avons d'autres leviers que celui d'augmenter les impôts sur le foncier bâti. Par exemple, pourquoi n'avez-vous pas mis à contribution la CFE, puisque les entreprises ont également fait l'objet

d'allègements d'impôts sur le foncier ? Il en est de même pour la CVAE, dont la loi de finances 2021 avait fixé une réduction de moitié, sans compter les recalculs des valeurs foncières, pour que les entreprises bénéficient elle aussi de ces baisses d'impôts. Aussi, pourquoi les ménages devraient-ils être les seuls à faire cet effort, alors que la CFE produit 64 % de notre produit fiscal et que le foncier bâti des ménages en produit la moitié ? Autrement dit, nous devrions répartir cette augmentation.

Enfin, nous n'en sommes pas encore sortis, puisque l'endettement continue d'évoluer – même s'il est vrai que les taux d'intérêt sont actuellement favorables –, et que les moyens de l'agglomération qui ont été consacrés à rembourser le capital et les intérêts augmenteront de 10 % entre 2021 et 2022. Cela signifie donc que notre dette ne cesse d'augmenter. Or, comme pour un ménage, nous ne pouvons pas continuer à nous endetter constamment, au risque d'avoir un retour de bâton à un moment donné. Par conséquent, plus nous serons vigilants, et moins le sevrage sera difficile. Je rappelle les chiffres, 4 millions d'euros d'augmentation, et 18 millions d'euros sur l'ensemble du mandat. Cela n'est pas un prélèvement anodin, ni en termes de volumes, ni en termes de rupture du pacte de confiance par rapport aux engagements de campagne, ni sur le discours très rassurant du DOB de l'année dernière à propos d'une situation soi-disant maîtrisée. Quand on recourt à l'impôt, sans justification d'accident particulier, cela signifie que les budgets n'étaient pas maîtrisés.»

Manuel GUIBERT : « Vous me permettez de faire une réponse globale à ces deux interventions. Concernant la différence de perspectives entre le DOB 2021 et le DOB 2022, je rappelle que nous devons nous adapter aux évolutions et aux mesures qui s'imposent à nous. D'ailleurs, heureusement que nous avons la possibilité de le faire tout au long du mandat, plutôt que de rester figés dans des perspectives de début de mandat. Il est donc normal d'avoir des différences entre ces deux DOB, comme il sera normal d'en avoir d'autres au cours des prochaines années.

S'agissant de la hausse de la fiscalité, il est vrai que ce n'est pas une décision facile à prendre en tant qu'élus, mais nous assumons totalement le fait d'aller chercher de nouvelles recettes. Certes, nous demandons un effort aux Agglos yonnais et nous ne pouvons pas le nier. Cela étant, cet effort restera mesuré, puisque la part intercommunale de la taxe sur le foncier bâti reste la plus faible par rapport à la part communale. Ainsi, l'effort que nous demanderons aux Yonnais variera seulement de 32 à 57 euros selon les communes de résidence.

Concernant les autres impôts, je rappelle tout d'abord que les foyers modestes ne payent pas de taxe foncière sur le bâti, puisque la plupart d'entre eux sont locataires. Cela signifie donc que cette taxe n'impactera pas l'ensemble des foyers yonnais. Pour ce qui est de la CFE, augmenter cette taxe permet de répartir la charge sur plusieurs catégories de contribuables et non sur une seule, puisque les entreprises payent aussi la taxe foncière sur le bâti. Enfin, le foncier bâti est aussi l'un des derniers leviers d'action dont nous disposons aujourd'hui pour pouvoir agir sur notre budget. Or, si cette hausse va effectivement générer des produits supplémentaires, et nous donner davantage de marges de manœuvre, elle nous permettra aussi d'exercer nos compétences, puisque comme vous l'avez dit à juste titre, nous devons nous concentrer sur nos compétences. D'ailleurs, une part importante de ces recettes sera destinée aux communes pour faire jouer la solidarité, et pour aider les plus petites d'entre elles qui ont besoin de l'Agglomération pour financer des équipements structurants. Quant à l'autre part, elle servira justement à renforcer et à développer nos compétences pour que nous les exerçons de manière pleine et entière. Je pense notamment au PCAET ou au PTRE, pour lesquels nous renforcerons à la fois les moyens humains et financiers. De la même façon, ces ressources iront indirectement aux contribuables, puisqu'elles permettront de renforcer et d'améliorer nos services, comme par exemple les lignes de bus tant attendues dans certaines communes. Il faut donc savoir si nous voulons aussi nous donner les moyens de développer ces politiques. Quoi qu'il en soit, nous sommes bien évidemment conscients de l'effort demandé, mais l'Agglomération bénéficiera de ressources supplémentaires pour améliorer ses investissements et exercer ses compétences, et surtout pour aider l'ensemble des communes de notre territoire. »

Nicolas HÉLARY : « Vous indiquez une hausse de 37 à 52 euros, mais je me suis permis de comparer ces chiffres avec ma propre taxe foncière, qui est aujourd'hui de 42 euros. Avec cette hausse de 5 % sur l'ensemble du mandat, elle sera ainsi d'environ 127 euros. Nous sommes donc très loin des chiffres que vous annoncez, et j'invite les Yonnais à faire le même exercice que moi. D'autre part, vous tenez quand même un discours assez incroyable, puisque vous dites finalement que tout va bien et que nous pouvons dormir tranquille. Excusez-moi, mais lorsqu'on a 50 % de dettes supplémentaires en trois à

quatre ans, que l'on ne maîtrise pas ses investissements, et surtout lorsqu'on ne respecte pas la parole donnée il y a un an aux électeurs, il n'y a pas de quoi pavoiser. Vraiment pas. »

François GILET : « Selon nous, cette hausse de la fiscalité permet de répondre à trois enjeux majeurs, qui sont l'enjeu climatique, la préparation du vieillissement de notre population, et la poursuite d'un territoire attractif. Dans le même temps, cette augmentation de la fiscalité sera utile à trois conditions. Premièrement, préparer et adapter collectivement un service public pour répondre aux trois défis que je viens de citer. Deuxièmement, préparer l'avenir en réalisant des investissements d'équipements structurants pour continuer à être un territoire attractif, pour développer les mobilités, et pour répondre aux besoins de nos entreprises – notamment artisanales. Troisièmement, enfin, nous donner les moyens de répondre aux politiques publiques de l'ensemble de nos communes, dont l'Agglomération a la compétence. Pour cela, nous aurons donc à réajuster tous ensemble le PPI de notre mandat, et nous soutiendrons cette orientation avec Mesdames Leboeuf et Dreure. »

Angie LEBOEUF : « L'augmentation de la fiscalité est toujours un moment difficile, mais c'est un des seuls pouvoirs qu'il nous reste encore en tant que maires. D'autre part, il n'y a pas non plus de tabou à augmenter la fiscalité. Comme vous le disiez, nous sommes beaucoup de nouveaux élus autour de cette table, et nous avons tous donné notre propre vision du territoire. Au final, beaucoup ont considéré qu'il n'était pas respectueux pour cette nouvelle majorité de repartir à l'identique du budget précédent, et de se contenter de terminer les investissements qui y étaient inscrits.

Par ailleurs, et comme cela vient d'être dit, ces recettes vont nous permettre de développer davantage de services pour les habitants – puisque nous savons tous qu'il y a toujours un service efficace derrière des impôts. Je pense notamment à la ligne de bus régulière qui a été mise en place à Landeronde au début de ce mandat, et qui représente à elle seule un investissement de 135 000 euros. De la même manière, je rappelle que le village de la Richardière bénéficie désormais d'un assainissement collectif, qui était attendu depuis plus de dix ans, et dont l'investissement était d'un peu plus de 800 000 euros. D'autre part, je rappelle que tous les élus de l'Agglomération se sont également mobilisés pour redynamiser la zone artisanale de la Grolle, qui peinait jusqu'alors à se remplir, en faisant venir six nouvelles entreprises. L'emploi est en effet une de nos priorités, et le PPI qui nous a été présenté ce soir en témoigne. Enfin, sachez que nous ne manquerons pas non plus de solliciter des fonds de concours intelligents pour réduire l'empreinte énergétique de nos bâtiments.

Pour conclure, j'aimerais témoigner de mon expérience en tant que maire de Landeronde, puisqu'une commune comme la nôtre de 2 300 habitants ne peut pas disposer de toutes les compétences humaines qu'elle souhaiterait. Nous sommes donc obligés de solliciter énormément les services de l'Agglomération dans le cadre du nouveau schéma de mutualisation. Nous savons en effet qu'un véritable service public n'est pas efficace sans agents, et que nous pouvons compter sur l'Agglomération pour nous accompagner, tant sur le plan technique et juridique qu'en termes de ressources humaines. Cette hausse d'impôt est donc un moment difficile à passer, mais nous avons besoin de marges de manœuvre pour pouvoir agir collectivement jusqu'à la fin de ce mandat. »

Nicolas HÉLARY : « Il ne s'agit pas d'un jeu entre opposition et majorité, tout comme le fait de « taper dans la poche » des Yonnais n'est pas non plus un jeu. C'est peut-être un jeu pour vous, mais pas pour ceux qui auront à payer ce supplément. Il faut donc être sérieux. D'autre part, car nous n'en avons pas encore parlé, certains mouvements sociaux traversent actuellement notre collectivité pour porter des revendications. Or, et nous venons de le voir, ces agents deviennent des variables d'ajustement de vos investissements. D'autre part, nous sommes également défavorables aux compensations que vous leur proposez en contrepartie. Vous avez cité La Rochelle au Conseil municipal d'hier soir, et vous ne l'avez sans doute pas fait innocemment, puisque lorsque cette commune est passée à 1 607 heures, l'élu qui était en charge de ce dossier à l'époque – et là nous pouvons jouer –, était un certain Yann Hélyary. Il y a donc bien une différence entre une collectivité de gauche et une collectivité de droite dans le traitement des salariés puisque cette ville a fait un choix de compensations salariales qui rejoignent les propositions qui sont les nôtres. »

Yannick DAVID : « Nous en avons d'ailleurs eu la preuve, puisque Monsieur Ibarra a immédiatement dégainé la CFE, ce qui veut dire qu'il a tapé sur le créateur de richesse pour trouver de l'argent. Or, je vous rappelle qu'il faut d'abord créer cette richesse avant de pouvoir la distribuer. Enfin, je vous rappelle également que les entreprises participent elles aussi à la taxe foncière sur le bâti. »

Stéphane IBARRA : « Tout d'abord, je souscris aux propos de Monsieur Hélary, il ne s'agit pas d'un jeu. D'autre part, je me suis peut-être mal exprimé, mais je ne suis pas opposé à l'impôt – loin de là. D'ailleurs, et certains pourront en témoigner, j'ai refusé le fait que l'Etat contractualise la maîtrise des dépenses avec les collectivités.

Comme je l'ai dit lors de mon introduction, il est du rôle des élus de lever l'impôt, car il s'agit d'un lien démocratique très fort. Enfin, et même si je pourrais souscrire à certains propos de Monsieur Gilet ou de Madame Leboeuf, puisque cet argent doit effectivement servir à faire des choses, je regrette cependant que nous ne reconnaissions pas que la gestion du mandat sortant était catastrophique, et que c'est pour cette raison que vous levez l'impôt aujourd'hui. D'ailleurs, c'est bien ce que montrait le DOB 2021. Si les marges de manœuvre de l'Agglomération avaient été préservées, nous aurions pu investir dans des compétences sans pour autant recourir à l'impôt – et s'il avait fallu le faire, cela aurait permis d'aller encore plus loin. Voilà mon seul regret, sachant, encore une fois, que je ne suis pas surpris de constater cette hausse dans le budget primitif. Cependant la transparence fait partie du lien démocratique et vous auriez dû annoncer cette hausse d'impôt dans le DOB 2021, car lorsque le lien de transparence est rompu cela génère de l'abstention. »

Thierry GANACHAUD : « Lever l'impôt est aujourd'hui une chose très importante pour les maires. D'ailleurs, nous pensons aussi à augmenter la taxe foncière de nos communes, puisque ce levier nous permet de financer nos politiques publiques. C'est nécessaire, car nous ne pouvons pas avoir d'ambitions si nous ne pouvons pas lever l'impôt. Nous pouvons donc nous féliciter de cette assemblée, qui est capable à la fois d'avoir des projets et de lever l'impôt qui va avec. Il ne faut pas oublier que ce sont nos communes qui font l'Agglomération et pas l'inverse, et qu'il appartient aussi aux maires de prendre la décision de lever l'impôt et de l'assumer. Nous assumerons donc pleinement nos décisions dans nos collectivités, et ajouterons probablement de la taxe foncière sur le bâti pour que notre propre collectivité soit aussi en capacité d'avoir les résultats de ses politiques publiques. »

Laurent FAVREAU : « Je suis vraiment stupéfait d'un point, et je pense que nous ne lisons pas les mêmes journaux en matière de transition énergétique. Je suis aujourd'hui un des acteurs principaux de la transition énergétique en Vendée, et je suis plutôt fier, et même très fier, de voir tout ce qui est déployé actuellement en Vendée grâce à l'Agglomération, et grâce aussi à la ville de La Roche-sur-Yon qui est devenue adhérente au Sydev – chose qui avait toujours été refusée depuis de nombreuses années. D'ailleurs, nous avons été nommés numéro un national à multiples reprises pour les actions que nous menons en termes de transition énergétique grâce à cette collaboration. D'autre part, nous serons également la première collectivité à inaugurer une station multi énergies avec des producteurs et des consommateurs locaux. Ce syndicat, composé de toutes les communes et intercommunalités, a décidé à l'unanimité de lancer un grand plan de transition énergétique, aussi bien en termes de mobilité que de rénovation. Vous pouvez chercher partout ailleurs, il n'existe aucun département dans lequel les choses se passent de cette manière. Enfin, je remercie également le Président de m'avoir, et de nous avoir autorisés à investir dans un bus à hydrogène, dont la RATP fait un fleuron national voire européen. Bref, je ne sais pas si nous lisons la même presse, et si nous avons les mêmes indicateurs, mais nous pouvons être fiers de ce que nous faisons tous ensemble pour la transition énergétique. »

Yannick DAVID : « J'interviendrai en tant qu'ancien élu, puisque si j'entends Monsieur Ibarra, il semblerait qu'il y ait des nouveaux élus innocents dans cette assemblée qui auraient été victimes d'anciens élus kidnappeurs, menteurs et incapables. Cela étant dit, l'ancien élu que je suis est aujourd'hui fier du mandat précédent, et j'assume – et nous assumons – parfaitement ce qui a été réalisé pendant cette période. D'ailleurs, je crois que les Agglos yonnaises et yonnaises sont également heureux de ce qui a été fait, puisque ces réalisations sont visibles. D'autre part, vous n'imaginez même pas à quel point je suis heureux d'entendre que ces nouveaux élus innocents souhaitent évidemment créer une nouvelle dynamique, pour qu'ils disposent de marges de manœuvre et qu'ils construisent leur propre mandat. En effet, il n'y aurait rien de plus mortifère que de voir ce budget figé sur les cinq années à venir. Il faut qu'un budget soit dynamique, et qu'il évolue en fonction des décisions des uns et des autres. Je suis donc heureux de voir ces nouveaux élus innocents s'emparer de ce budget et de ce mandat. Nous serons d'ailleurs à vos côtés, chers élus innocents, pour faire vivre ce mandat.

Quoi qu'il en soit, je tiens à vous remercier du fond du cœur de vos interventions en tant qu'ancien élu, car elles sont pleines d'espoir. De plus, il n'y aura finalement qu'une seule réalité, celle du choix des Agglos yonnaises et yonnaises car nous savons tous que le suffrage ne ment pas – lui. »

David BÉLY : « J'aimerais rassurer tout le monde, à la fois sur cette levée de fonds supplémentaire et sur les compétences de l'Agglomération. Nombre d'entre nous sont aujourd'hui en train de se projeter pour le réaménagement de leur bourg. Or, le préalable à cela est avant tout de remettre les réseaux en état. Si je prends le cas de La Ferrière, sachez qu'il faudra une année entière pour réaliser notre centre-bourg grâce à l'Agglomération, puisque celle-ci n'était pas en mesure de financer tous ces travaux auparavant. Il est d'ailleurs de son devoir d'accompagner les communes dans leur mutation, et notamment en termes de transition énergétique. Pour cela, nous devons donc toutes et tous passer par la réhabilitation de nos réseaux, qui est clairement une compétence de l'Agglomération, et une partie de l'argent levé servira à cela. »

Monsieur le Président : « Je vous remercie toutes et tous – élus et équipes – pour le travail réalisé sur ce dossier. Vous parlez d'un jeu entre l'opposition et la majorité, mais il ne faut pas oublier que certains d'entre vous étaient aussi dans la majorité à une époque. Certes, ils ont laissé une ardoise de dettes très faible. Néanmoins, cela signifie aussi qu'il ne se passait pas grand-chose dans l'Agglomération. Il ne faut donc absolument pas avoir honte d'une dette maîtrisée, car il s'agit au contraire d'un signe de vitalité. D'ailleurs, une agglomération qui n'aurait pas de dette serait une agglomération qui s'approcherait de la mort. Nous avons donc cette dynamique aujourd'hui et heureusement que nous sommes endettés.

Il est vrai que les choses ont changé entre 2021 et 2022, et qu'il fut très difficile de mettre les équipes en marche et d'établir de nouveaux projets l'année dernière en raison de la Covid-19. En effet, à la différence de projets communaux, les projets d'une agglomération nécessitent des travaux en commun, et il faut apprendre à se connaître entre nouveaux élus pour dégager ensemble des pistes de travail et d'investissements. D'ailleurs, nous avons réussi à dégager rapidement ces pistes d'investissements, car la cohésion du groupe s'est faite à une très grande vitesse, et nous avons effectivement besoin de moyens supplémentaires. Nous n'avons donc aucune honte à dire qu'il faut bien évidemment aller chercher ces moyens, et je suis sûr que les Agglos yonnais comprendront le bien-fondé de tous ces projets de réseaux, de l'eau pluviale aux lignes de bus.

Enfin, je suis quand même surpris de vos remarques, puisque c'est votre ancien mentor Monsieur Regnault qui a installé cette communauté d'agglomération. C'est bien quelque chose de positif qu'il faut lui reconnaître et il a eu raison de le faire, car cela a permis de développer un outil formidable pour l'ensemble de l'Agglomération. Cela étant, je rappelle que cette agglomération est composée de petites communes ayant des capacités limitées, et qu'elles ont forcément besoin de fonds de concours et de cette solidarité intercommunale pour se développer – et à laquelle je tiens d'ailleurs tout particulièrement. D'ailleurs, je rappelle que nous avons plus que multiplié par trois les dotations aux petites communes entre 2013 et 2017. Nous allons donc continuer nos efforts dans ce sens, car la solidarité de l'Agglomération doit aussi s'exercer à ce niveau, pour leur donner des moyens qu'elles ne pourraient pas avoir autrement. Par conséquent, je suis fier et heureux de participer à cette élévation intercommunale. Je vous propose donc de prendre acte de la présentation des orientations budgétaires.

Le Conseil clôt son débat sur les orientations budgétaires 2022.

3. Adoption du pacte de gouvernance de La Roche-sur-Yon Agglomération

Monsieur le Président : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'adopter le pacte de gouvernance de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 41 voix pour.

4 abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire et Monsieur Nicolas Héлары.

4. Commissions thématiques intercommunales - Modifications

Monsieur le Président : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les modifications de désignations d'élus dans les commissions thématiques intercommunales.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

5. Fonds de concours à la commune de La Ferrière - Attractivité du centre bourg

Manuel GUIBERT : Le Pacte fiscal et financier 2015/2020 prévoit, parmi ses dispositions, le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est ainsi proposé au Conseil d'agglomération d'attribuer à la commune de La Ferrière un fonds de concours de 50 000 euros au titre de son enveloppe de base, pour développer l'attractivité du centre bourg.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

6. Fourniture de moyens d'impression - Groupement de commandes et autorisation de signature des marchés

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, La Roche-sur-Yon, le CCAS de La Roche-sur-Yon, les villes de La Ferrière, Thorigny, Aubigny-Les Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, Venansault, Nesmy et la SPL Destination La Roche-sur-Yon, pour l'acquisition de moyens d'impression et leur maintenance. Le montant maximum annuel du marché est de 932 500 euros H.T. pour l'ensemble des membres du groupement. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

7. Fourniture de mobiliers administratifs - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature des marchés

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, les villes de La Roche-sur-Yon, Thorigny, Aubigny-Les Clouzeaux et le CCAS de La Roche-sur-Yon, pour la fourniture de mobiliers administratifs. Le montant maximum annuel du marché est de 452 500 euros H.T. pour l'ensemble des membres du groupement. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

8. Marchés de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'autoriser la SEM Oryon, mandataire, à signer neuf avenants concernant l'opération de construction de l'extension du Pôle numérique.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

9. Convention de mise à disposition entre La Roche-sur-Yon Agglomération et le Syndicat mixte Yon et vie

Yannick DAVID : Le Syndicat mixte du Pays Yon et Vie a l'ambition depuis plusieurs années d'incarner les grandes orientations d'aménagement des territoires de Yon et Vie et de La Roche-sur-Yon. Le recentrage des missions doit s'accompagner d'une évolution de l'organisation, afin de mieux intégrer les problématiques stratégiques du SCoT à celles des territoires des deux EPCI.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'agglomération de supprimer une organisation propre au Pays et de la remplacer par une organisation mutualisée, portée principalement par La Roche-sur-Yon

Agglomération, qui prendrait en charge la Direction de la structure pour le compte du Syndicat mixte du Pays Yon et Vie.

De façon opérationnelle, une convention de mise à disposition des agents doit être conclue entre La Roche-sur-Yon Agglomération et le Syndicat mixte, afin d'exercer les missions d'urbanisme liées au SCoT ainsi que les missions supports (organisation administrative, financière, juridique et technique).

En termes de gouvernance administrative, un comité de suivi technique est mis en place afin de partager avec les deux EPCI le suivi technique des dossiers liés au SCoT.

La communauté de Vie et Boulogne participera à hauteur d'un tiers des dépenses de cette mise à disposition. Une convention sera conclue entre les deux EPCI afin de formaliser ces flux financiers.

Enfin, dans cette réorganisation, il est proposé que le siège du Syndicat mixte soit déplacé place du Théâtre à La Roche-sur-Yon, la ville de La Roche-sur-Yon, propriétaire du siège actuel du syndicat, faisant son affaire de son bien.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

10. Rapport 2021 sur la situation de la Collectivité en matière de développement durable

Anne AUBIN-SICARD : La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon présentent un rapport commun sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des trois piliers, environnemental, social et économique, caractérisant le développement durable. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de prendre acte de ce rapport.

Martine CHANTECAILLE : « Je ne reprendrai pas ce rapport qui a été présenté hier en Conseil municipal pour ne pas être redondante, et me contenterai simplement d'insister sur quelques points.

Les experts du GIEC ont rappelé cet été la responsabilité sans équivoque de l'homme dans le changement climatique. Comme les autres, notre collectivité doit donc agir de manière déterminée et cohérente, car les 17 objectifs du développement durable sont interconnectés – comme le précise le rapport. Améliorer la mobilité durable est ainsi un objectif important. Cependant, viser une augmentation de seulement 1 % pour les transports en commun, dont la part modale passerait de 5 % en 2015 à 6 % en 2025, semble bien trop modeste. Par exemple, la gratuité des bus, qui concilie des enjeux environnementaux et sociaux, pourrait augmenter significativement cette part. Ce serait également une aide au pouvoir d'achat, que vous venez de diminuer pour beaucoup d'Agglos yonnais par la hausse des impôts décidée. De même, l'accorder aux jeunes de moins de 25 ans serait une première étape utile à nos yeux. Cela aiderait à remplir l'objectif d'éradication de la pauvreté, puisque comme partout en France, les jeunes étudiants font la queue à la distribution alimentaire dans notre Agglomération. »

Laurent FAVREAU : « Concernant la mobilité, je rappelle que le nombre de voyageurs a été quasiment multiplié par deux entre 2015 et 2021, puisque nous comptons aujourd'hui plus de 3 millions de voyageurs. Cela signifie donc que nous avons largement dépassé le 1 % que vous venez de citer. D'ailleurs, nous aurons les véritables chiffres dans le cadre de la prochaine évaluation du PGD. De plus, lorsqu'on regarde l'évolution des lignes qui traversent désormais Landeronde, ou que nous expérimentons actuellement sur Thorigny et Fougeraies, cela démontre bien que la part modale est en train de progresser. Nous sommes donc bien au-delà des 5 %, et les objectifs seront certainement atteints par rapport aux transports.

D'autre part, nous sommes également en train de travailler sur le Plan vélos de l'Agglomération, puisque nous avons matérialisé les chaussées, et que nous menons des expérimentations sur les trottinettes. Nous sommes donc un territoire en pleine évolution qui continue à proposer des nouvelles mobilités, sachant que nous développons plusieurs systèmes pour avoir une véritable complémentarité en termes

de déplacements – je pense par exemple à l'expérimentation d'un un système d'autopartage au Tablier. Bref, quelque chose est véritablement en train de se passer, et la majeure partie des communes sont davantage concentrées sur l'augmentation du nombre de lignes et de leur fréquence, que sur leur gratuité en tant que telle. Nous allons donc continuer de travailler sur tous ces sujets au sein de notre commission, et nous reviendrons certainement vers vous l'année prochaine pour vous présenter la future stratégie des mobilités de demain que nous mettrons en place.

Je ne suis donc vraiment pas inquiet concernant la fréquentation de ces transports, d'autant que les lignes de bus « domicile-travail » sont bondées, et que tous les maires me réclament encore plus de lignes. En définitive, je pense que nous traitons le sujet de la mobilité par le bon côté, et ce, quel que soit le mode de déplacements (marche, vélos, bus...), et que cette multiplicité de systèmes de déplacements semble convenir à tous. D'ailleurs, les habitants de La Roche-sur-Yon et de l'Agglomération sont en train de prendre toute la mesure de cette nouvelle mobilité, que nous allons donc continuer d'accompagner. »

Angie LEBOEUF : « J'ajoute que le déploiement de ces lignes de bus redonne aussi du pouvoir d'achat aux habitants, notamment dans nos petites communes, puisque certaines familles arrivent ainsi à se passer d'une seconde voiture – ce qui leur fait réaliser des économies, surtout au prix actuel des carburants. »

Laurent FAVREAU : « De plus, nous participons encore plus à la transition énergétique, puisque ces bus roulent au gaz ! »

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

11. Prix et qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés - Avis sur le rapport 2020 du Président

Anne AUBIN-SICARD : Conformément à l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, un rapport du Président sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Nicolas HÉLARY : « Puisqu'il est également question de la redevance, je pense que la redevance incitative est appelée ainsi de manière assez impropre, et qu'il ne s'agit justement pas d'une redevance incitative. Si je prends mon propre cas, j'ai sorti ma poubelle deux fois, sur les neuf possibles, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021, et j'ai payé 76.50 euros, soit le même montant que si je l'avais sortie neuf fois. C'est donc en ce sens que cette redevance n'est pas incitative. Une véritable incitation serait par exemple de partir d'un montant fixe de 95 euros, pour arriver à 76.50 euros en sortant sa poubelle deux fois. Autrement dit, nous payerions la même chose, mais cela donnerait l'impression aux citoyens qu'ils font un effort et qu'ils sont par conséquent récompensés. C'est donc un sujet sur lequel il faudrait réfléchir.

S'agissant des colonnes enterrées, notamment auprès des immeubles, nous constatons qu'il y a encore beaucoup trop de dépôts sauvages à ces endroits. D'ailleurs, une campagne de communication est actuellement en cours à ce sujet, et je pense qu'il s'agit d'une bonne chose. Cela étant, appeler au civisme n'est pas suffisant, car les habitants de ces immeubles sont obligés de sortir plus souvent leurs poubelles que les habitants de maisons individuelles, notamment pendant l'été, en raison des odeurs et des insectes. Nous sommes donc bien au-delà des 26 dépôts autorisés pour ces colonnes, si un foyer sort ses poubelles tous les deux jours pendant quatre mois. Par conséquent, si cette expérimentation des colonnes paraissait initialement une bonne idée, nous voyons bien qu'il existe aujourd'hui un problème à l'usage. Il faudrait donc prévoir une véritable réflexion sur ces colonnes dans le nouveau plan qui sera élaboré, soit en augmentant le nombre de dépôts, soit en changeant peut-être de système pour revenir à des systèmes plus classiques. Enfin, il serait également bien de mener un vrai travail de concertation avec les habitants, car les solutions viendront d'eux, et plus ils seront associés à ces décisions, mieux ils s'y conformeront ensuite, et moins nous aurons de problèmes de civisme. Nous savons en effet que ce problème de déchets est un véritable fléau pour les quartiers, tant au niveau des odeurs et des insectes, qu'au niveau des relations entre les habitants. »

Anne AUBIN-SICARD : « Je rappelle tout d'abord que la part fixe était de treize levées par semestre avant 2017, et que nous sommes aujourd'hui descendus à neuf levées. De même, je rappelle que nous avons diminué la tarification une première fois de 5 %, et une seconde fois de 15 %. Il y a donc eu une véritable compensation pour récompenser les usagers des efforts engagés depuis la nouvelle politique de déchets mise en place en 2017. Cela étant, nous allons prochainement tout remettre à plat pour tenir compte des nouvelles obligations réglementaires, notamment dans le tri des biodéchets, qui permettront, je l'espère, de répondre à votre deuxième inquiétude. Je rappelle en effet que nous proposerons bientôt de nouvelles solutions aux habitants du territoire pour les inciter entre autres à trier leurs déchets alimentaires à part, avec la mise en place de compostages de proximité. Enfin, sachez que j'étais en visioconférence cet après-midi avec les villes de Grenoble, Nancy et Besançon, puisque notre politique de déchets de l'Agglomération est saluée nationalement, comme le sont également les performances de tous nos usagers. Je tenais à le souligner ce soir. »

Question adoptée à l'unanimité par 41 voix pour.

4 abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire et Monsieur Nicolas Héлары.

12. Prix et qualité du service public de l'assainissement - Avis sur le rapport 2020 du Président

Anne AUBIN-SICARD : L'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'assainissement, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Il est donc demandé au Conseil d'agglomération d'émettre son avis sur le rapport 2020 du Président, sur le prix et la qualité de ce service.

Nicolas HÉLARY : « Le réseau d'assainissement de l'Agglomération a donc été renouvelé à 0.94 % en 2020. Certes, ce pourcentage est plus élevé que celui de la plupart des autres collectivités, et nous ne pouvons que nous en féliciter, mais cela ne signifie pas pour autant que nous sommes au niveau. Il faudrait en effet plus d'une centaine d'année pour réaliser le renouvellement entier, sachant que la durée de vie de ce type de réseau varie entre 50 et 80 ans. Il faut donc vraiment poursuivre nos efforts en la matière, et retrouver aussi certaines marges de manœuvre, sans quoi nous risquerions d'avoir de véritables difficultés à l'avenir. »

Question adoptée à la majorité par 41 voix pour.

4 Contre : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire et Monsieur Nicolas Héлары.

13. Adoption des directives de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement par La Roche-sur-Yon Agglomération

Anne AUBIN-SICARD : La charte nationale « Qualité des réseaux d'assainissement », élaborée par les acteurs de création, de reconstruction ou de réhabilitation des réseaux, est un outil pour garantir la qualité et la pérennité des ouvrages et faciliter leur gestion.

Le recours à la charte vise à assurer l'intégrité et l'étanchéité des ouvrages sur le long terme, et par conséquent à limiter la pollution des milieux aquatiques consécutive à la saturation du système d'assainissement par les eaux d'infiltration. L'objectif est aussi de mieux maîtriser les coûts et les délais d'exécution des chantiers.

A partir de janvier 2022, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne demandera à l'ensemble des maîtres d'ouvrage du bassin de la mettre en œuvre, comme les autres Agences de l'Eau sur le territoire national. Son application conditionnera l'attribution des subventions de l'Agence pour les opérations sur les réseaux d'assainissement.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'adopter les directives de la Charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement par La Roche-sur-Yon Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

14. Tarifs 2022 des redevances d'assainissement collectif

Alexandra GABORIAU : Il est proposé au Conseil d'agglomération de fixer les tarifs des redevances 2022 d'assainissement collectif.

Nicolas HÉLARY : « Nous voterons contre cette délibération, car nous estimons que les Yonnais ont déjà suffisamment payé pour ce soir, et qu'il n'est pas nécessaire de leur rajouter un supplément. »

Question adoptée à la majorité par 41 voix pour.

4 Contre : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire et Monsieur Nicolas Héлары.

15. Tarifs 2022 des redevances d'assainissement non collectif

Alexandra GABORIAU : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les tarifs des redevances d'assainissement non collectif à partir du 1er janvier 2022.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

16. Conventions de transferts au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales de lotissement - Communes de La Ferrière, Le Tablier, Aubigny-les Clouzeaux et Mouilleron-le-Captif

Alexandra GABORIAU : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes des conventions de transferts des eaux usées et des eaux pluviales au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération, suite à la réalisation des lotissements Les Petites Noues extension à La Ferrière, le Hameau des Hévéas 2 au Tablier, les Chênes Verts et La Belle Etoile tranche 2A à Aubigny-les Clouzeaux, et la ZAC de la Grimoire tranches 2A et 2B à Mouilleron-le-Captif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

17. Sage du Lay - Convention de participation financière 2021 avec le Syndicat mixte du Bassin du Lay

Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de la convention de participation financière entre La Roche-sur-Yon Agglomération et le Syndicat mixte du Bassin du Lay.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

18. Plan corps de rue simplifié (PCRS) images matricielles (Raster) - Groupement de commandes - Convention d'indivision - Désignation des membres de la CAO

Thierry GANACHAUD : Afin de répondre aux obligations de la réforme « Anti-endommagement des réseaux », l'Agglomération s'est dotée d'un PCRS vecteur pour ses zones urbaines. Cette base de données décrivant l'espace public d'une façon extrêmement précise doit maintenant être complétée par un PCRS Raster, afin de couvrir l'intégralité de son territoire. Le PCRS Raster est une photo aérienne à haute résolution. Comme pour le PCRS vecteur, il est proposé que l'Agglomération intègre un groupement de commande initié par Géoventée.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

19. Assistance à la réalisation de diagnostics et accompagnement des ménages dans la mise en œuvre du programme de Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) - Autorisation de signature de marché

Malik ABDALLAH : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'autoriser la signature de ce marché.

Nicolas HÉLARY : « La question n'est pas de savoir si le guichet unique est une mauvaise chose, d'autant que nous considérons au contraire qu'il s'agit plutôt d'une excellente chose. Nous nous abstenons donc sur cette délibération, car nous considérons simplement que les moyens alloués à ce guichet sont insuffisants. »

Monsieur le Président : « D'un côté les moyens ne sont pas suffisants, et de l'autre il ne faut pas augmenter les impôts. Bref, tout cela n'est pas très cohérent, mais cela vous regarde. »

Question adoptée à l'unanimité par 41 voix pour.

4 abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire et Monsieur Nicolas Héлары.

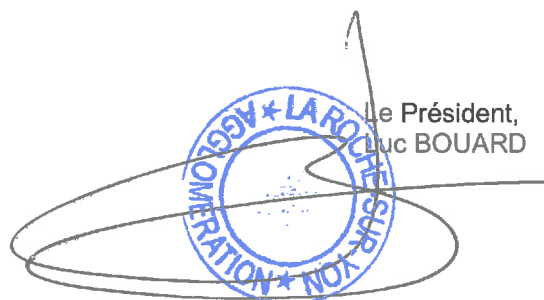
Monsieur le Président présente les décisions prises en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Président: « Pour conclure, j'aimerais revenir un instant sur la manifestation qui s'est déroulée tout à l'heure à l'entrée du site à propos du passage aux 1 607 heures réglementaires pour les agents de la ville et de l'Agglomération, que la loi nous oblige à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2022. Sachez qu'il n'existe pas de désaccord à proprement dit avec nous, mais qu'il y a plutôt deux blocs syndicaux qui s'opposent sur ce sujet. Si l'un d'entre eux a accepté la négociation, l'autre non, car ce dernier exige des choses totalement différentes de l'autre bloc.

Je rappelle que la ville de La Rochelle avait géré cette situation après des mouvements de grèves relativement importants, puisque des policiers avaient été blessés lors d'une réunion de négociation – au cours de laquelle les agents demandaient une augmentation de 50 euros par mois. Bref, il est donc assez compliqué pour nous d'arriver à gérer cette situation, dès lors qu'il existe deux blocs syndicaux qui ne demandent pas la même chose. Bien évidemment, nous sommes prêts à faire des compensations, et nous en avons déjà proposé. Il faut donc que ces deux blocs se mettent désormais d'accord pour pouvoir avancer, et nous risquons même d'être l'arbitre de cette situation. Voilà où nous en sommes aujourd'hui, mais il ne s'agit en aucun cas d'une non compensation, ou d'une attribution arbitraire d'un dossier par rapport à un autre.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée, et vous donne rendez-vous au mois de décembre pour notre prochaine séance. »

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 20 heures 30.

A blue circular stamp of the Agglomération de La Rochelle is partially obscured by a large, loopy black ink signature. The stamp contains the text 'AGGLOMERATION * LA ROCHELLE * N'YON' around the perimeter. To the right of the stamp, the text 'Le Président, Luc BOUARD' is printed.

Le Président,
Luc BOUARD